

COMMUNE DE FLAXWEILER

A v i s

**Loi modifiée du 19 juillet 2004
concernant l'aménagement
communal
et le développement urbain**

Par la présente le public est informé qu'en séance du 2 mars 2017 le collège échevinal a analysé la conformité avec le plan d'aménagement général d'un projet d'aménagement particulier « Rue Bildgen » à Gostingen, élaboré par le bureau NDM ARCHITECTURA pour le compte de la société FMC Promotions. Le dossier complet a été transmis à la cellule d'évaluation instituée auprès de la commission d'aménagement.

Le public peut prendre connaissance des plans et documents à partir du 4 avril 2017 jusqu'au 3 mai 2017 inclus au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Endéans le délai visé ci-dessus les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion.

Flaxweiler, le 3 avril 2017

Le collège échevinal,
Théo Weirich, Juliette Jans-Fusenig, Fernand Ley